

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 FÉVRIER 2022

numéro CC 220217_8

L'an deux mille vingt deux, le dix sept février,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le onze février deux mille vingt deux, s'est réuni en session ordinaire, Salle Jules BRAL, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI,

nombre de membres	
en exercice	59
présents	38
exprimés	50
vote	
pour	50
contre	0
abstention	0

Présents :

GOUDAL Joëlle, BAÏSSET Martine, PAILHOUX Jean-Paul, VAN DER HORST Claire, VALAT Jérôme, VANEL Véronique, VIALA Alain, FABRE Daniel, LÉVÉQUE Gaëlle, ROCOPLAN Nathalie, CROS Ludovic, BENAMMAR-KOLY Fadhila, BOSCH David, BENAMEUR Ali, GALEOTE Monique, MARRÉS Gilles, VERDOL Marie-Laure, KOEHLER Didier, ALIBERT Damien, DRUART David, LAATEB Claude, STADLER Magali, ROUQUETTE Damien, ROMO Christophe, ROIG Frédéric, GOUTELLE Antoine, VENOT Félicien, REQUI Jean-Luc, ABRIC Michel, COUVELARD Jean-Christophe, MERLAN Lauric, BOUSQUET Pierre-Paul, OLLIER Éric, PERIGAULT Isabelle, FALCOU Alain, BASCOUL Chantal, VALETTE Daniel, CARLES Alain

Absents avec pouvoirs :

ROMERO Sonia à VALAT Jérôme, TRINQUIER Jean à PAILHOUX Jean-Paul, PEDROS Isabelle à BOSCH David, KASSOUH Hamed à VERDOL Marie-Laure, SYZ Nathalie à KOEHLER Didier, RICARDO Christian à LAATEB Claude, ROUVEIROL Valérie à REQUI Jean-Luc, JAHNICH Bernard à COUVELARD Jean-Christophe, SAUVIER Jean-Marc à GALEOTE Monique, GOURMELON Iz'ia à CROS Ludovic, LEMAIRE Guy, BERLENDIS Philippe

Absents :

COMBES Michel, BRAL Jean Michel, CLARISSAC Jérôme, AGUSSOL Jean-Paul, ENNADIFI Fatiha, SINÈGRE Joana, OLIVIER Françoise, THERY Clément, GOUJON Bernard

OBJET :	MODIFICATION D'UNE ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES 6 GRAND RUE REPRÉSENTÉS PAR SYNDIC 12 DANS LE CADRE DE DÉFI TRAVAUX
----------------	---

VU la convention pour l'opération de revitalisation du centre bourg et de développement du territoire signée le 10 septembre 2015 dans le cadre du programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs valant OPAH pour la période 2015-2021,

VU la délibération n°CC_20150625_002 du Conseil communautaire du 25 juin 2015 relative à l'adoption du règlement d'aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) nommé Défi Travaux qui rappelle notamment l'objectif d'amélioration des conditions de logement des habitants du territoire Lodévois et Larzac,

VU la délibération n°CC_210401_01 du Conseil communautaire du 1^{er} avril 2021 relative à la réservation de subventions Défi Travaux, dont la réservation d'une subvention à l'attention du syndicat des copropriétaires 6 Grand Rue représentés par SYNDIC 12, d'un montant de deux mille quatre cent soixante dix neuf euros (2 479,00€),

VU l'avis favorable de la commission locale d'amélioration de l'habitat du Conseil départemental en sa séance du 18 décembre 2020,

CONSIDÉRANT que le dossier nécessite d'être revu par le Conseil communautaire afin d'intégrer les frais liés à la mise à jour du règlement de copropriété (création de clés de répartition entre les différents

bâtiments) qui n'était pas initialement prévu dans le dossier de demande de subvention,

CONSIDÉRANT que le règlement d'attribution des aides de la CCL&L dans le cadre de l'opération Défi Travaux est respecté et que les modalités de versement de la subvention restent inchangés ; il est proposé de modifier la réservation de subvention à l'attention du Syndicat des copropriétaires 6 Grand Rue représentés par SYNDIC 12, délibérée par le Conseil Communautaire le 1er avril 2021 d'un montant de deux mille quatre cent soixante dix neuf euros (2 479,00€) et de réserver le montant suivant, intégrant le surcoût : deux mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros (2 999,00€),

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de réserver l'aide Communautaire dans le cadre de l'OPAH défi travaux 2015-2021, comme détaillée ci-dessous.

Ouï l'exposé de Joëlle GOUDAL et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARTICLE 1 : ANNULE** la réservation de subvention à l'attention du Syndicat des copropriétaires 6 Grand Rue représentés par SYNDIC 12 délibérée par le Conseil communautaire le 1er avril 2021 d'un montant de deux mille quatre cent soixante dix neuf euros (2479€),

- **ARTICLE 2 : MODIFIE** la réservation de l'aide communautaire dans le cadre de l'OPAH Défi Travaux 2015-2021 :

NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE	COMMUNE	MONTANT DU PROJET TTC	SUBVENTION PROPOSÉE	TOTAL DES AIDES PUBLIQUES	RESTE A CHARGE PROPRIÉTAIRE
Syndicat des copropriétaires 6 Grand Rue représentés par SYNDIC 12	6 Grand Rue	Lodève	33 506,92€	2 999,00€	17 993,00€	15 514,00€

- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **ARTICLE 4 : PRÉCISE** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, article 20422 de la section d'investissement du budget principal,

- **ARTICLE 5 : DIT** que la présente délibération sera transmise au service du contrôle de l'égalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Jean-Luc RÉQUI

